

ils devraient avoir, et je dois conséquemment insister sur le scrutin.

M. HUGHES (Victoria) : Avant que la motion soit mise aux voix, j'aimerais à avoir de l'honorable ministre une réponse à une autre question, s'il peut la donner sans divulguer de secrets. Est-il vrai que le ministre a reçu par milliers des demandes d'aller aux fêtes du couronnement de la part d'officiers et de soldats, et qu'il n'en a reçu que soixante pour aller en Afrique avec le nouveau contingent que l'on organise ? Est-il vrai qu'il y en ait autant que cela qui veulent prendre part à un voyage de plaisir et seulement 60 qui demandent à aller en Afrique ?

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE : Je suis heureux de pouvoir dire à mon honorable ami que nous avons plus de demandes pour aller en Afrique du Sud que pour faire partie du contingent du couronnement.

M. BENNETT : Ils savent qu'ils ont une meilleure chance.

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE : Et qu'un grand nombre d'officiers qui avaient demandé d'aller aux fêtes du couronnement ont, depuis qu'il a été décidé d'envoyer un autre contingent en Afrique du Sud, retiré cette demande pour y substituer celle d'être envoyés en Afrique.

L'honorable DAVID TISDALE (Norfolk-sud) : Je veux dire quelques mots avant que cette motion soit mise aux voix, et faire une suggestion qui, si le ministre la faisait ensuite à ceux qui demandent à aller en Afrique, serait, j'en suis sûr, favorablement accueillie. J'ai assez haute opinion de nos militaires canadiens pour croire qu'ils seront tous prêts à céder leur place aux fêtes du couronnement à ceux qui sont allés à la défense du drapeau sur le champ de bataille tandis qu'eux restaient à la maison, et qu'ils diront : S'il n'y a pas de place pour tous, envoyons alors ceux qui ont représenté le Canada dans la guerre d'Afrique. Je ne vois pas pourquoi ceux qui sont allés en Afrique n'auraient pas la préférence. Je ne crois pas qu'il y en ait 580 qui demandent à aller aux fêtes du couronnement, mais si nous n'avons pas d'égards spéciaux pour ceux qui se sont si bravement conduits en Afrique, je crois que nous manquerons de reconnaissance. C'est très aisé pour nous de rester sur cette terre heureuse du Canada, dans ce pays de paix, loin du bruit du canon, pendant que nos fils vont de leur plein gré risquer leur vie à la guerre. Si nous avions voulu envoyer 5,000 hommes au lieu de 1,000, et j'aurais voulu en voir aller 5,000 ou 10,000, nous les aurions trouvés aussi facilement que nous les trouvons pour le dernier contingent. Je crois qu'il n'est que juste que nous reconnaissions de quelque façon les mérites de nos volontaires, si nous ne voulons pas qu'on nous accuse d'ingratitude.

M. BENNETT.

C'est la seule raison qui me fait parler maintenant. Je suis sûr que s'il s'en trouve assez parmi ceux qui sont allés en Afrique pour former le contingent du couronnement, que les autres seront heureux de leur céder la place.

Permettez-moi maintenant, d'ajouter un mot aux paroles de mon honorable ami (M. Bennett) qui a proposé la motion. Si vous envoyez à Londres 580 de nos soldats qui sont allés en Afrique et que vous leur fassiez porter les uniformes qu'ils avaient au retour, avec leurs taches de boue et de sang chez quelques-uns, rien ne ferait meilleur effet dans la parade et ne plairait plus aux spectateurs canadiens comme aux anglais. Je m'occupe peu que le contingent représente plus ou moins fidèlement nos corps de milice. Que représente notre milice ? Comment avons-nous conquis nos libertés et comment les avons-nous conservés ? Comment le christianisme et la civilisation ont-ils été répandus ? Nous avons contribué à conserver ces choses. Nous y avons contribué par les lois que nous faisons ici, mais si ce n'eût été des soldats qui ont sacrifié leurs vies sur les champs de bataille, cet empire anglais ne serait pas aujourd'hui ce qu'il est et sans leur valeur nous ne le conserverions pas ainsi. De sorte que je dis que nous devons donner la préférence à ceux de nos fils qui la méritent le plus, et s'il n'y en a pas assez pour former le contingent alors on en prendra d'autres.

M. THOMPSON (Haldimand et Monk) : M. l'Orateur, je prétends avoir autant d'admiration que qui que ce soit pour les braves volontaires qui ont combattu les combats du Canada et de l'empire dans l'Afrique du Sud, mais il me semble que mes honorables amis de la gauche n'ont pas bien examiné la motion qui est soumise à la Chambre lorsqu'ils l'appuient de leur parole et se proposent de l'appuyer de leur vote. Nous n'avons pas au Canada que des soldats qui ont vu le feu en Afrique ; nous en avons qui ont servi dans la rébellion du Nord-Ouest et d'autres qui avant cela ont défendu le pays contre les attaques des Féniciens. Si la motion de l'honorable député de Simcoe (M. Bennett) avait inclus les milliers de soldats qui ont fait du service actif pour la défense du Canada ou de l'empire, j'aurais été disposé à l'appuyer, mais ainsi que je la comprends elle demande que tout le contingent d'honneur soit choisi parmi ceux qui ont fait du service actif en Afrique du Sud. Cela me semble être une injustice à l'égard du reste de la milice canadienne. Nous avons aujourd'hui une milice active d'environ 40,000 hommes, mais sur ce nombre il y en a très peu qui sont allés en Afrique du Sud. Chaque fois qu'un appel a été fait les offres de service ont doublé et triplé le nombre demandé, et cependant la résolution de l'honorable député excluerait ceux qui ont offert leurs services mais n'ont pas été acceptés parce que le nombre demandé était limité.